

Commune de
MONTHERME



Mairie
Place de la République
08800 – MONTHERME
Tél : 03 24 53 00 09
Fax : 03 24 53 01 15
mairie.montherme@wanadoo.fr

Site internet :
[http://
montherme.fr](http://montherme.fr)



Ouverture du secrétariat :
du lundi au vendredi inclus,
de 8 h à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 00,

Permanences des élus :
En mairie,
le lundi de 17 h 30 à 19 h 30,
le samedi de 10 h à 11 h 30
ou sur rendez-vous en contactant
le n° 03 24 53 00 09
ou
mairie.montherme@orange.fr
A Hauts-Buttés (ancienne école),
Le premier samedi du mois,
de 10 h à 11 h 30

MONTHERME

Chef-lieu du canton.
Siège de la
Communauté de Communes
Meuse et Semoy



regroupant
BOGNY-SUR-MEUSE
DEVILLE
JOIGNY SUR MEUSE
HAULME
HAUTES-RIVIERES
LAIFOUR
MONTHERME
THILAY
TOURNAVAUX

Directeur de publication : A. BERNARD

LA LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE

N° 30

Juin 2013

Sommaire

<u>Page 2</u>	<u>Page 3</u>	<u>Page 4</u>
Nouveau port de Monthermé Centre médico-social	Périscolaire Travaux Affouage Compostage	Etat civil Tourisme ERDF recrute INSEE



Le mot du Maire

La réorganisation du Département en nouvelles intercommunalités a agité le microcosme politique départemental durant ces derniers mois.

Tout en étant conscient des difficultés dans sa mise en œuvre, nous étions favorables à la constitution de la grande interco Nord-Ardennes à 50 000 habitants pour faire contrepoids à la communauté d'agglo Charleville-Mézières-Sedan. Nous aurions eu ainsi un poids économique suffisamment important pour garantir un développement futur à nos vallées.

Notre volonté a toujours été d'ouverture et de dialogue avec l'espoir de travailler à un aménagement cohérent et solidaire de ce grand territoire en mutualisant les moyens et en évitant ainsi les gaspillages financiers.

Les intérêts politiques, les pouvoirs financiers locaux et une vision à court terme ont eu raison de ce projet.

Dont Acte !

Cependant force est de constater que les arguments utilisés n'ont jamais été à la hauteur du projet et des enjeux. On a pu assister à des pressions, des procès d'intention, des menaces destinées à faire peur, ponctués sur notre territoire par la distribution d'un tract anonyme et malhonnête, car incomplet.

Mais de quoi ont-ils donc eu peur ?

Il n'en reste pas moins que le problème demeure, et que la solution adoptée est, pour nous, préjudiciable au nord-Ardennes.

A terme, un bilan économique global devra être réalisé et la question de la réorganisation territoriale sera alors sans doute reposée.

A. BERNARD

Vie de la cité

Nouveau port de Monthermé

Les travaux d'aménagement du port de plaisance (labellisé « port exemplaire ») sont terminés, ou vont se terminer.

Cet équipement mis à l'étude depuis longtemps par la ville de Monthermé seule, n'a pu être réalisé, compte tenu de son coût, que grâce à l'engagement des élus de la Communauté de Communes Meuse et Semoy (CCMS) dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire et notamment du développement du tourisme en général et du tourisme fluvial en particulier.

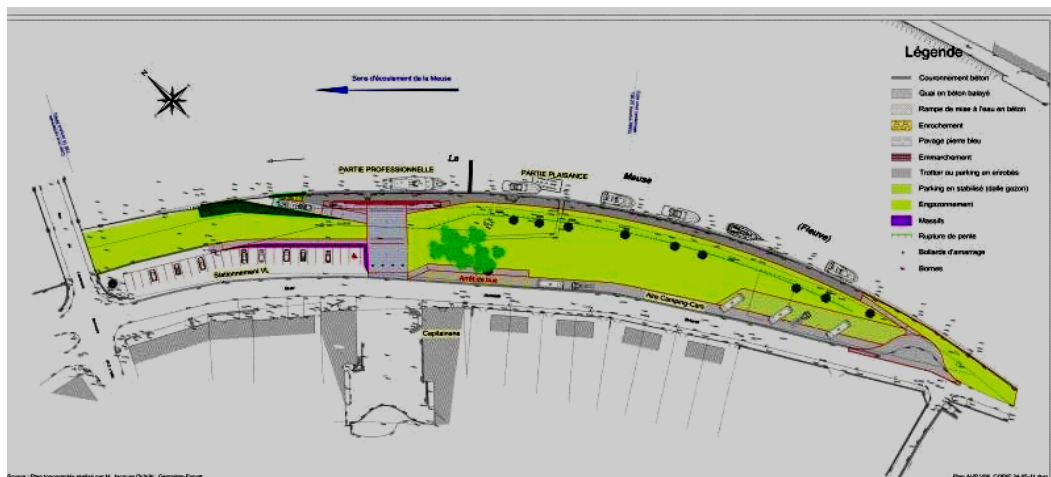
C'est ainsi qu'un quai a été réalisé en bord de Meuse, permettant aux plaisanciers d'accoster sur une longueur de 174 m et d'y disposer de tous les services (payants) dignes d'un port de plaisance. En prolongement, un quai accessible à d'éventuels professionnels ou loueurs de bateaux a été aménagé.

La capitainerie sera installée dans les sous-sols de la salle des fêtes.

Une zone de stationnement (payante également) permettra de réglementer le stationnement des camping-cars.

Coût total des travaux : 900 000 € subventionné par le FEDER (Fonds Européen de Développement Rural), le FNADT (Fonds National d'Aménagement du Territoire), la Région et le Département à hauteur de 80 %.

Avec la halte fluviale de Laifour, l'aménagement de celle de Bogny-sur-Meuse, la création de celle de Joigny et le port de Monthermé, notre territoire dispose ainsi d'un équipement permettant aux plaisanciers de faire étape un certain temps sur notre Communauté de Communes de façon à profiter de l'intérêt que représente le patrimoine local, contribuant ainsi de surcroît à l'activité commerciale



Centre médico-social

Les travaux du centre médico-social se terminent.

Pour mémoire, c'est à la demande de la Mutuelle PRIMERIS dont dépend le cabinet dentaire mutualiste de Monthermé que ces travaux ont été entrepris. En effet, les locaux de l'actuel cabinet dentaire n'étant pas conformes aux normes d'accessibilité pour personnes handicapées faute de travaux d'adaptation, celui-ci aurait dû cesser son activité.

Si la ville a proposé le centre médico-social, rue Compain, c'est en raison de sa situation de plain-pied, du stationnement possible à proximité immédiate et de la surface disponible existante non utilisée.

Pour l'essentiel, ces travaux sont à la charge de la Mutuelle et vont permettre de donner à cet établissement un véritable rôle de pôle de santé. A côté du cabinet dentaire, un local a été conservé pour l'assistante sociale du secteur, un bureau pour la médecine du travail, et un espace pour l'installation éventuelle d'un nouveau médecin sur la commune.

De plus, il sera possible de prolonger le bâtiment sur l'arrière, pour créer une véritable « Maison médicale ». Ce sera sans doute un projet à concrétiser dans l'avenir.



Périscolaire

Le Conseil Municipal, en sa réunion du 20-03-2013, a décidé de s'engager dans l'organisation de la nouvelle année scolaire. Cette décision a été motivée par la nécessité de mettre en place un accueil périscolaire dès la rentrée 2013 afin de ne pas laisser ce « cadeau » à d'éventuels successeurs en 2014 qui ne bénéficieraient alors pas de l'aide de l'Etat.

En charge de fonctionnement, le coût pour la collectivité serait annuellement de l'ordre de 120 € par enfant. La subvention allouée par l'Etat pour ceux qui s'engagent en 2013 est de 50 € par enfant.

Les conseils d'école consultés ont validé cette décision et un comité de pilotage regroupant la Commune, les enseignants, l'inspecteur de circonscription et des représentants de parents sera mis en place.

La réforme a pour objectifs, nous dit-on :

- de mieux répartir les heures de classe sur la semaine, ce qui permettra d'alléger la journée de travail scolaire
- de promouvoir une égalité des chances dans l'accès à des activités éducatives,
- d'enrichir et diversifier les temps périscolaires des enfants.

Le principe du dispositif consiste à réduire le temps scolaire journalier en ajoutant une demi-journée de classe le mercredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 avec pour conséquences :

- 1 - les enfants de l'Ecole du Centre auront donc cours de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 15 à 15 h 30, et auront ainsi la possibilité de participer à un accueil périscolaire, mis en place par la Municipalité, de 15 h 30 à 16 h 30.
- 2 - les enfants de l'école maternelle auront classe de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 30, l'accueil périscolaire étant assuré de 13 h 30 à 14 h 15.

Attention : Afin de ne pas perturber l'après-midi des tout-petits, la sieste commencera normalement à 13 h 30 pendant le temps périscolaire. Il est donc fortement conseillé aux parents d'y inscrire leurs enfants.

Le but est de proposer aux élèves des activités inscrites dans un projet éducatif territorial assurant une continuité avec les projets d'écoles.

Une participation symbolique de 2 € pour un cycle de 7 semaines sera demandée. Seuls les élèves de la classe des tous petits seront inscrits gratuitement.

Les modalités d'accueil sont les suivantes :

- l'inscription sera prise pour un cycle de 7 à 8 semaines, reconductible tacitement et résiliable à tout moment, à la demande des parents,
- comme à l'école, une absence devra être motivée et justifiée,
- le comité de pilotage élaborera un règlement intérieur qui engagera les familles,

La participation des enfants n'est pas obligatoire.

Vous devez donc les inscrire pour les activités périscolaires.

Les dossiers d'inscriptions sont à votre disposition en mairie.

Travaux retenus pour 2013

Voierie.

Pour un total de 72 900 € :

Réparation de pavés à l'entrée de la rue Doumer, réfection d'une impasse communale dans le quartier de Mayour, réfection de la rue de Finstenbergen (rue des HLM de l'Eglise), aménagement d'allées dans le cimetière de Monthermé, construction d'un anneau de course à pied à la Racine.

Bâtiments.

Réparation et remise en état des préfabriqués des Ecaillettes : 26 000 €.

Eau et assainissement.

Pour un total de 20 000 € :

Collecte et évacuation des eaux pluviales à l'extrémité de la rue de la Croix Labonne et remplacement des réseaux sous la place de la salle des fêtes (travaux coordonnés avec la réfection de la place par la CCMS)

Affouage

Cette année encore, des coupes affouagères ont pu être proposées aux habitants de la Commune..

Compte tenu du nombre de plus en plus grand d'affouagistes et d'une régénération de plus en plus lente de notre forêt, le prochain tirage aura lieu dans **deux** ans.

C'est le moment d'attirer l'attention sur le gaspillage qui est fait du bois tiré de l'affouage. Il n'est pas admissible de ne pas tirer le maximum des arbres qui sont abattus et d'abandonner ou brûler de grosses branches et la « charbonnette ».



Compostage individuel

Plus que quelques jours pour profiter de l'opération.

Le plan trisannuel du compostage individuel établi en 2010 en partenariat avec l'ADEME prendra fin en juin 2013.

Jusqu'à cette date, la Communauté de Communes Meuse et Semoy vous propose d'acquérir, à prix préférentiels des composteurs de qualité.

Pour se procurer ces équipements, rien de plus simple :

- retirer un bon de commande dans la mairie de sa commune.
 - présenter ce bon au siège de la CCMS, 1 rue Etienne Dolet 08800 MONTHERME, (du mercredi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h).
 - régler le montant de la dépense (par chèque uniquement) : 28 € pour le modèle 450 l, 33 € pour le modèle 600 l.
- Le composteur choisi vous est alors remis..

Etat civil du 01/01/13 au 31/05/13

Naissances.

BRAIBANT GENSSE Maïlane Corinne Agnès	07 janvier
BAZIN Marcel Gino	04 février
FATMI Samy Luc Pascal	06 février
ALEM Célia	19 février
BIGORGNE Lyana Lindsey Louann	20 février
DROMAUX JUSTINE Théo Constant Daniel	12 mars
HOLDERBAUM Shaïna	14 mars
BARCQ Gaëtanne Laure Yvette	16 mars
BAILLY Ylan Kevin Nolan	16 mars
GUERIN Jules Thierry Philippe	16 mars
BIGORGNE Tom Alexandre Valentin	25 mars
NADAUD Lisa	03 avril
LAURENT Lohan Gilles Jocelyn	24 avril
BLAVIER Edgar	27 avril
ZORZA Caly Brigitte Jordan	06 mai
ROSSI Maëlys Valérie	17 mai

Mariages.

DELPEUT David Nicolas	18 mai
et FLAMBEAUX Pamelas Murielle Valérie	
BLAUWBLOMME Mickaël	18 mai
et LECOEUICHE Sabrina Michelle Lucienne	
DEVAUX Thierry José Edmond	25 mai
et GUILBERT Stéphanie Isabelle Françoise	

Décès.

LOEUILLET Francis Michel Gérard (55 ans)	18 janvier
divorcé de PEETERS Miryame Jeanne Chantal Ghislaine	
PLOUCHARD Michel Georges (66 ans)	19 janvier
époux de DUSSART Marie-Thérèse Cécile	
DE CLOSSET Philippe Paul Victor (88 ans)	21 janvier
célibataire	
GENY Marie (87 ans)	31 janvier
célibataire	
PUVAR André Jacques (72 ans)	03 février
célibataire	
VERMARE Roger Jules Clément (92 ans)	05 février
veuf de SCARIOT Albina	
TAINMONT Roger marceau Alfred (61 ans)	07 février
époux de ROLAND Claude Michèle Huguette	
SAURET Jacqueline (80 ans)	18 février
divorcée de BRICHET Jean Marie Henri	
AMMOUR Ali (65 ans)	25 février
époux de ARROUCHE Ferroudja	
CARBONNEAUX Simone Thérèse (68 ans)	05 mars
célibataire	
NEUVENS Marthe Marguerite Colette Ghislaine (87 ans)	
veuve de PAYON Jacques	15 mars
BINSE Jean André Edmond (68 ans)	05 avril
époux de TESTA Françoise Noëlle	
AGON Berthe Elisabeth (83 ans)	17 avril
veuve de DELETTRE Jean Emile	
MALHERBE Lucie Marie Maria (90 ans)	19 avril
veuve de MARTINEZ Eugène Marcellin	
MOREAUX Edgard Marie Joseph Jacques (98 ans)	
célibataire	19 avril
COPPEE Guy Lucien (78 ans)	07 mai
veuf de GOSSET Mauricette Yvette	
JOUARD Daniel (57 ans)	12 mai
célibataire	

Décès. (suite)

GARNIER Jeannine Nicole (79 ans)	14 mai
veuve de TALON Lucien	
VOIRIN Madeleine Eugénie Marthe (88 ans)	14 mai
célibataire	
PIOT Linda Andrée Solange (63 ans)	14 mai
épouse de GOLINVAL Patrick	

A propos de tourisme

Au cœur du Parc Naturel Régional, nous disposons d'un vaste potentiel d'intérêts touristiques avec, entre autres, des sites réputés liés à des légendes universellement connues, une vaste forêt traversée de nombreux sentiers de randonnées, ainsi que la Meuse avec sa Voie Verte et la Semoy avec le projet de Trans-semoyenne.

Ces atouts aujourd'hui valorisés attirent de plus en plus de monde pendant la saison touristique qui s'étend maintenant de mars-avril jusqu'à octobre.

Pour répondre à l'arrivée de ces visiteurs, il est nécessaire que l'offre d'accueil se développe.

Aujourd'hui, de nombreux particuliers proposent des gîtes ou tables d'hôtes et les hôteliers et/ou restaurateurs du territoire ont bien senti l'importance économique de cette politique de développement touristique en proposant une offre commerciale labellisée.

Les emplois saisonniers générés par le développement du tourisme ne remplaceront pas ceux disparus de l'industrie, mais serait-il responsable d'ignorer ce secteur d'activité dans lequel excellent nos amis belges que nous envions depuis tant d'années ?

Informations générales

ERDF recrute

Dans les Ardennes, en 2012, ERDF a recruté 12 salariés en CDI et 6 apprentis ont rejoint ses équipes en septembre dernier.

En 2013, ERDF s'apprête à lancer un plan de recrutement sensiblement similaire. Si vous êtes intéressé(e) et si vous êtes titulaire d'un diplôme allant du CAP au Bac+5 dans les métiers de l'électricité, envoyez votre CV à l'adresse suivante :

**ERDF recrutement,
50 Boulevard Gambetta
10 000 TROYES**

Communiqué INSEE

L'INSEE réalise, entre le 6 mai et le 13 juillet 2013, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

Cette démarche s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les charges et les ressources des ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Quelques familles de Monthermé seront sollicitées. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec elles. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

L'enquête prend la forme d'un panel contacté sur plusieurs années. Certains ménages concernés ont déjà participé aux collectes précédentes et connaissent donc déjà bien ce dispositif.

Merci de réserver un bon accueil à cette démarche.